

REGLEMENT PARTICULIER
GRAND PRIX LA SEIGNEURIE
RALLYE TERRE POINTE COMBI

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le VENDREDI 19 AVRIL 2002
Ouverture des engagements	Les demandes d'engagement seront reçues à partir du : SAMEDI 20 AVRIL 2002
Clôture des engagements	Le LUNDI 17 JUIN 2002 à minuit
Permanence de clôture des engagements	Le VENDREDI 14 JUIN 2002 De 19h00 à 21h00 <i>Bureau du PACK Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou tél. 05 94 32 07 11 / Fax 05 94 32 28 31</i>
Vérification des documents et des véhicules	Le SAMEDI 22 JUIN 2002 <i>Bureau du PACK Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou</i>
	Vérifications administratives 15H00 - 16H00 Vérifications techniques 15H00 - 18H00
1ère réunion des Commissaires Sportifs	Le SAMEDI 22 JUIN 2002 à 18H00 <i>Bureau du PACK Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou</i>
Publication des équipages admis au départ	Le SAMEDI 22 JUIN 2002 à 21H00 <i>Bureau du PACK Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou</i>
Départ du rallye	Le parc de départ est accessible aux concurrents à partir du Dimanche 23 juin 2002 à 8H00. Il est situé à l'entrée de la piste Savane Pointe COMBI. L'accès se fait par la RN 1. Le départ est fixé à 9H00.
Publication des résultats	Le DIMANCHE 23 JUIN 2002 à 18H00
Remise des prix	Elle s'effectuera le Mardi 25 juin 2002 à 20H00 <i>Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou</i>

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Equateur et le Performance Automobile Club Kouroucien organisent le dimanche 23 juin 2002 de 8h00 à 18h00, un rallye régional dénommé « **RALLYE POINTE COMBI** », comptant pour le championnat régional de Guyane.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le numéro R292 en date du 22/05/2002

Comité d'Organisation

Président :	M. Bernard BONNEVIE	117400
Membres :	Mme Caroline NAU	113461
	Mme Renée BONNEVIE	117401
	Mlle Anne BONNEVIE	en cours

Permanence : Bureau du PACK - « Performance Automobile Club Kouroucien »
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
Fax : 05 94 32 28 31

Dates, horaire : les 10 mai, 31 mai et 14 juin 2002 de 20h00 à 22h00

1.1p. Officiels.

Commissaires Sportifs :	Mme Martine HENIQUE MAC VAN	113452
	M. Daniel NAU	113479
	Mlle Nathalie VERNET	113453

Directeur de Course :	M. Michel MACQUET	113457
Directeur de Course Adjoint :	M. Renaud DUPEUX	113456

Médecin Chef :	Dr J GERARD	
Commissaire Technique :	M. Claude CARISTAN	46144
Adjoint	M. Etienne FREMAUX	118551

Chargé des relations avec les concurrents : M. Bernard BONNEVIE
Chargé des relations avec la presse : M. Daniel NAU

1.2p. Éligibilité

L'épreuve « RALLYE POINTE COMBI » compte pour le Championnat Régional de Guyane 2002.

1.3p. Vérifications

Conforme à l'Article VI des prescriptions générales FFSA et à l'article 1.3 du règlement standard des rallyes.

Le présent règlement tient lieu de convocation

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront au bureau du PACK *Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou le 22 juin 2002 :*

- *Vérifications Administratives* 15H00 – 16H00
- *Vérifications Techniques* 15H00 – 18H00 tous groupes confondus

Clôture des vérifications : Le départ sera refusé à l'équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà de 19H00, sauf cas de force majeure accepté par les commissaires sportifs.

A l'issue des vérifications, l'ensemble des véhicules rejoindra le parc fermé situé au hall d'exposition du Garage GBK en ZI Pariacabo de Kourou. Aucune dérogation ne sera délivrée.

Les vérifications finales seront effectuées au **Garage GBK**

Adresse : ZI Pariacabo – 97310 Kourou

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux éventuelles opérations de démontage, est fixé à: 30,50 € (200 F)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur technique a souscrit pour l'épreuve un contrat d'assurance Responsabilité Civile « manifestation sportive » s'étendant aux risques C, D et E, conformément aux prescriptions générales 2002.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Demande d'Engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au secrétariat de l'organisateur technique la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et ce jusqu'à la date de clôture des engagements.

Si à la date de la clôture des engagements, le nombre d'inscrits est inférieur à 12 concurrents, l'organisateur technique se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve et d'en aviser les concurrents.

3.1.1p. Concurrents Admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.1.2p. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 150 € (984 F)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 300 € (1 968 F)

3.1.1.3p. La demande d'engagement

Elle ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement avec mention de **DEUX** commissaires de route par équipage engagé.

Tout commissaire de route non présent le jour du rallye ou qui ne se serait pas présenté à la table de pointage ou qui quitterait son poste avant que la direction de course ne lui en ait donné l'autorisation, entraînera une pénalité de temps de 10 secondes pour son équipage.

3.2p. Équipes

Conforme au règlement standard FFSA

Les doubles montes ne sont pas autorisées.

3.3p. Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA

L'ordre de départ est défini par l'organisateur et sera communiqué à chaque équipage engagé lors de la remise du carnet de pointage.

ARTICLE 4P. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Véhicules Admis

Conforme au règlement standard FFSA

4.2p. Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3p. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités pour la manifestation sont :

- | | |
|---|------------------------|
| ⇒ Publicité Obligatoire <u>Non Rachetable</u> : | LA SEIGNEURIE |
| ⇒ Publicité Facultative : | IES – ESPACE PUBLICITE |

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Description

L'épreuve dénommée « RALLYE POINTE COMBI » représente un parcours de 35 km sur terre.

Le parcours est divisé en 4 étapes.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 32 km.

Les épreuves spéciales sont : 4 fois le même tracé

Piste Combi : Sens RN1 – Pointe Combi

Piste Combi : Sens Pointe Combi – RN1

Le départ de chaque concurrent se fait toutes les 2 minutes. L'horaire est fixé par l'organisateur.

L'itinéraire horaire figure sur le carnet de contrôle.

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante (☎ 3699).

6.2p. Reconnaissances

La reconnaissance du parcours se fera uniquement dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant parti intégrante du rallye. (Art. 6.2.5 du règlement standard des rallyes).

6.3p. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA

Un carnet de contrôle sera remis à chaque équipage qui couvrira l'ensemble des sections.

Ce carnet devra obligatoirement être restitué au comité d'organisation en fin de rallye sous peine de mise hors course de l'équipage.

6.4p. Circulation

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p. Départ

Le départ de chaque concurrent se fait toutes les 2 minutes.

Un briefing du Directeur de Course à l'attention des conducteurs des véhicules officiels sera effectué le jour de l'épreuve avant le départ du tour de reconnaissance.

7.2p. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

Conforme au règlement standard FFSA

7.3p. Contrôles de Passage (C.P) - Contrôles Horaires (C.H) - Mise Hors Course.

Conforme au règlement standard FFSA

7.4p. Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard FFSA

7.5p. Épreuves Spéciales (E.S.)

Les temps seront chronométrés et calculés au 10^{ème}

<u>DENOMINATION</u>	<u>HORAIRES</u>
TR Aller	9H00
TR Retour	9H45
E.S. 1	10H30
E.S. 2	11H15
E.S. 3	13H00
E.S. 4	13H45
E.S. 5	14H30
E.S. 6	15H15

L'épreuve se déroule sur la piste en terre de la Savane Pointe Combi ; L'entrée du parcours est située au PK 102.9 de la RN 1. La portion de piste utilisée est située 500 mètres après l'embranchement avec la RN 1 et sur une longueur de 4,5 km.

Un carnet de route sera utilisé pour cette compétition et remis au départ du rallye.

7.5.18.1p. Zones public

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Seront récompensés par des coupes :

- ⇒ Les premiers du classement général,
- ⇒ Le premier de chaque Groupe,
- ⇒ Le premier de chaque Classe,
- ⇒ Des prix spéciaux seront aussi décernés.

La remise des prix se déroulera le mardi 25 juin 2002 à partir de 20H00 au bureau de l'organisateur technique *Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou*.

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

Les équipages recevant un prix devront se présenter au complet à la cérémonie de remise des prix sous peine de se voir sanctionner par l'organisateur technique.

Les trois (3) premiers du classement général se présenteront au complet avec leur véhicule le jour de la remise des prix où ils recevront leurs coupes.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER

RALLYE POINTE COMBI

EQUIPE MEDICALE

MEDECIN CHEF BASE AU PC COURSE.

VEHICULE D'ASSISTANCE MEDICALE (AMBULANCE) AVEC SERVEURS PERMETTANT LA VENTILATION ET L'ASPIRATION.

DEPANNAGE

DEPANNEUSE.

REMORQUES A PLATEAU.

COUVERTURE TERRAIN

COMMISSAIRES DE ROUTE (10) EN LIAISON RADIO AVEC LES COMMISSAIRES SPORTIFS.

COLLEGE DE COMMISSAIRES SPORTIFS (3) EN LIAISON RADIO AVEC LE PC COURSE.

EXTINCTEURS (11) DISPOSES SUR LE PARCOURS.

CONFORME A L'ARTICLE 2 (ORGANISATION DES SECOURS) DU CHAPITRE III (MEDICALE) DES PRESCRIPTIONS GENERALES FFSA 2002 – REGLEMENTATION GENERALE 2002.

PERFORMANCE AUTOMOBILE CLUB KOUROUCIEN

BP 319 - 97378 KOUROU cedex

Tel : 05 94 32 07 11 – Fax : 05 94 32 28 31

pack@laposte.net

Association loi 1901 enregistrement 103538 - JO 3797 du 7 août 1996